



RÈGLEMENT ET CONDITIONS JEU « Jeu Facebook »

Article 1 : date de déroulement du jeu concours La société BO M, dont le siège social est situé 78 Avenue générale De Gaulle 71160 Digoïn, SARL au capital de 20 000€, N° SIREN 804 033 421 R.C.S. Mâcon, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «Jeu Facebook». Fin des participations le 15 Mai 2021. Les résultats seront annoncés le 17 Mai 2021

Article 2 : annonce du jeu concours Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est annoncé sur la page Facebook des villages insolites Slowmoov. ainsi que sur le site internet www.slowmoov.com

Article 3 : modalités de participation au jeu concours Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France ou à l'étranger, à l'exception du personnel de la société BO M et de leur famille (même nom, même adresse). Pour participer, il suffit de suivre la démarche sur <https://www.slowmoov.com/jeu-facebook/>

Article 4 : lots mis en jeu

-une nuit en Cabane « Rêve de Robinson » en Corrèze ou en Champagne (capacité 5 pax)

-une nuit en roulotte gîte en Auvergne (capacité 5 pax)

Article 5 : information des gagnants Les gagnants seront prévenus personnellement soit par message, soit par email, soit par téléphone

Article 6 : règlement du jeu Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance. Le présent règlement est disponible sur simple demande à BO M 78 Avenue générale De Gaulle 71160 Digoïn

Article 7 : modification des conditions de déroulement du jeu En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou sa suppression sans que sa responsabilité soit engagée, ni la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Article 8 : contestations Les participants sont réputés accepter l'intégralité des termes de ce présent règlement. Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu concernant notamment sa validité, son interprétation ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du Tribunal de grande instance de Mâcon.

Article 9 : loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les données personnelles enregistrées sur le fichier numérique, conformément à l'article 3, sont indispensables au traitement et la gestion du présent concours. Le participant autorise expressément la société organisatrice à traiter en mémoire informatisée ces informations. Conformément à la même loi, chaque participant dispose d'un accès et de rectification ou de même radiation des informations le concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à BO M 78 Avenue générale De Gaulle 71160 Digoïn